



SAINT-CYR-L'ÉCOLE
(YVELINES)

ARRETE DU MAIRE N° 2024/06/251

Service état civil
JPB/BD

OBJET : Délégation des fonctions d'officier d'état civil à Monsieur Vladimir BOIRE, conseiller municipal.

Le Maire de Saint-Cyr-l'École,

Vu l'article L 2122-18 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'en raison de l'empêchement de Madame le Maire, de l'ensemble des adjoints au Maire et de l'indisponibilité de la majorité des conseillers municipaux, il y a lieu de déléguer les fonctions d'officier d'état civil à un conseiller municipal pour procéder aux mariages devant être célébrés le 15 juin 2024 à 11h00, 15H00 et 15h30.

Considérant que Monsieur Vladimir BOIRE, conseiller municipal est disponible pour procéder à ces mariages.

ARRETE

Article 1 : Monsieur Vladimir BOIRE, conseiller municipal de la commune de Saint-Cyr-l'École est délégué pour exercer, sous la surveillance et la responsabilité du Maire, en son lieu et place, les fonctions d'officier d'état civil de ladite commune pour procéder aux mariages devant être célébrés le 15 juin 2024 à 11h00, 15H00 et 15H30.

Article 2 : Une expédition du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet des Yvelines, à Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal Judiciaire de Versailles, remise à Monsieur Vladimir BOIRE, conseiller municipal, et annexée au registre de l'état civil de la commune de Saint-Cyr-l'École.

Fait à Saint-Cyr-l'École, le 14 JUIN 2024

Certifié exécutoire
par publication en ligne le : 14 JUIN 2024
et
par transmission
en Préfecture des Yvelines le : 14 JUIN 2024



Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc

Signé électroniquement par
Sonia BRAU

Le 14 juin 2024

Accusé de réception en préfecture
078-217805456-20240614-2024-06-251-AR
Date de télétransmission : 14/06/2024
Date de réception préfecture : 14/06/2024